DE_001_2025

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du samedi 25 janvier 2025

Date convocation : 20 janvier 2025	*Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-cinq, à 19h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 7	
Votants : 5	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT représentée par Robert DEMOLIN, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 5	
Contre : 0	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 13 décembre 2024

Vu le procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 13 décembre 2024

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,
ADOPTE le procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 13 décembre 2024, ci-joint en annexe.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance

Jean-Claude AUBERLET

Le Président de séance

François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 21/02/2025
Date de reception de l'AR: 21/02/2025
048-214800195-DE_001_2025-DE
A G E D I

Procès-Verbal Conseil municipal du vendredi 13 décembre 2024 à 19h00

L'an deux mille vingt et quatre, le vendredi 13 décembre, à 19h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. François ROUVEYROL, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : Lundi 9 décembre 2024
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 0

Présents : Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN, Rémy MONET (départ à 19h05), François ROUVEYROL, Isabelle BENOIT (arrivée à 19h08).
Absents et représentés Corentin CAPELIER représenté par Robert DEMOLIN, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 19h00 et remercie les élus présents au nombre de quatre. En l'absence de quorum, la séance est suspendue à 19h03 dans l'attente de l'arrivée d'une élue.

Rémy MONET décide de quitter la salle du Conseil à 19h05.

Arrivée d'Isabelle BENOIT à 19h08.
La condition du quorum n'étant toujours pas remplie, la séance du Conseil Municipal ne peut reprendre.

Le Conseil municipal est clos à 19h08.

François ROUVEYROL,

Date de transmission de l'acte: 21/02/2025
Date de reception de l'AR: 21/02/2025
048-214800195-DE_001_2025-DE
A G E D I